



**Udaf**  
Lot-  
et-Garonne

# Ad'hoc Mineurs

**En matière pénale :** Lorsqu'un enfant est victime de maltraitance, d'abus sexuels ou de violences, un Administrateur Ad'hoc peut être désigné pour le représenter dans le cadre d'une procédure

**En matière civile :** l'Administration Ad'hoc peut être proposée pour un enfant en cas de contestation de filiation, de conflit entre parents et grands-parents, de droit de garde, de désaccord sur les modalités d'exercice de l'autorité parentale.

**L'Administrateur Ad'hoc est une personne désignée pour représenter un mineur dans le cadre d'une procédure déterminée**

## **Dans quel contexte ?**

Lorsque ses tuteurs légaux sont dans l'impossibilité de le faire ou lorsque les intérêts du mineur sont contraires à ceux de ses représentant légaux.

## ● Que fait-on ?

L'administrateur Ad'hoc représente l'enfant.  
Il l'accompagne dans toutes les **convocations, audiences, expertises, démarches** ou **procès**.

Il fait le lien entre **l'enfant** et les **différents intervenants**.

Il place les fonds perçus par l'enfant au titre de dommages et intérêts.

## ● Par qui ?

L'administrateur Ad'hoc peut être désigné à tout moment de la procédure.

- En **matière pénale** : par le **Procureur de la République**, le **Juge d'instruction**, le **Tribunal Correctionnel**, la **Cour d'Assise**.

- En **matière civile** : par le **Juge des Tutelles Mineurs**.

L'Udaf de Lot-et-Garonne propose d'autres services aux familles :

- Médiation Familiale
- Auditions de Mineurs



### **Demande d'informations ou prise de rendez-vous :**

**Ad'Hoc Mineurs**  
E-mail : [adhocmineurs@udaf47.fr](mailto:adhocmineurs@udaf47.fr)  
Tél. : 06 84 79 59 46



### **Accueil**

Du Lundi au Vendredi  
De 9h à 17h  
7, Rue Roger Johan  
BP 20219  
47006 Agen Cedex

Pour plus de renseignements retrouvez ce service sur notre site internet "[www.udaf47.fr](http://www.udaf47.fr)"

 @Udaf47

